



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Établissement public de santé mentale de la Marne contrôlé par la Chambre régionale des comptes

Après le CHU de Reims, l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Marne est contrôlé par la Chambre régionale des comptes. Le dernier examen de gestion remontait à 2008.

Dans le cadre de son programme de contrôle, la Chambre régionale des comptes a procédé à la vérification des comptes et de la gestion de l'EPSM de la Marne à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente. Ce contrôle a été confié à Madame Juliette BERTRAND, première conseillère, en qualité de rapporteure, assistée de Madame Sandrine STÉBÉ et de Monsieur Pierre RIVASSOUX-LEGRAND, vérificateurs. Il a débuté le 7 juillet dernier et s'est achevé le 23 novembre.

Le contrôle des comptes et de la gestion comporte d'une part un examen de la régularité des actes de gestion, de la bonne utilisation des moyens et de l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés à l'établissement. Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, la Chambre régionale des comptes a également interrogé l'établissement sur la prise en charge des personnes handicapées psychiques vieillissantes. Après une présentation au conseil de surveillance de l'établissement, le rapport d'observations définitives accompagné des réponses, dont celle de l'établissement, devrait être publié vers la fin du premier semestre 2023 sur le site internet de la Cour des Comptes.

En 2021, l'EPSM de la Marne comptait 73 médecins psychiatres à équivalent temps plein. En 2020, ils étaient 68, ce qui représente une augmentation de 6,61 %. Les praticiens attachés associés (médecins à diplôme obtenu en dehors de l'Union européenne) représentent 6,56 % du personnel médical. Les médecins, praticiens hospitaliers, sont rémunérés selon la grille de rémunération fixée par arrêté. La rémunération brute s'échelonne de 4 565 € par mois en début de carrière (hors primes, hors rémunération des gardes et astreintes) à 11 239 € par mois après 32 ans d'ancienneté, pour un exercice partagé entre deux sites (toujours hors rémunération des gardes et astreintes). Seize postes de médecins psychiatres et pédopsychiatres (équivalent temps plein) restent toutefois encore vacants.

Comme tous les établissements publics spécialisés en psychiatrie, l'EPSM de la Marne est confronté à la baisse du nombre de médecins psychiatres. Il cherche à fidéliser et recruter les internes formés dans la Marne, à attirer des psychiatres d'autres départements dans le cadre de mutations et à accueillir, dans le cadre de leur parcours d'obtention de l'autorisation d'exercice, des praticiens à diplôme obtenu hors de l'Union européenne.

Depuis quelques années, il s'est lancé dans une politique d'attractivité. Outre la publication d'encarts publicitaires dans des revues spécialisées, l'établissement est présent sur des salons/foires et sur les réseaux sociaux. Il a par ailleurs travaillé à la qualité de l'accueil et de la formation des internes au sein de l'établissement.

Pour attirer les médecins psychiatres et pédopsychiatres, l'EPSM de la Marne met en avant :

- son positionnement départemental et de référence dans la prise en charge des maladies psychiatriques ;
- son dynamisme avec le développement de projets nouveaux ;
- son offre de soins avec la présence de toutes les activités en psychiatrie - consultations, hospitalisations, unités spécialisées – et d'un pôle de médecine général ;
- le travail en équipe, avec des soignants et des psychologues de qualité, investis, ouverts aux différentes pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- la possibilité de pouvoir allier pratique clinique, enseignement et recherche, grâce à la dimension universitaire de l'établissement.

La situation géographique et le cadre de vie sont également mis en valeur : 45 minutes de Paris en TGV, des sites implantés au cœur des Coteaux, maisons et caves de *Champagne* inscrits au patrimoine mondial de l'*Unesco*, et à proximité de l'un des plus grands lacs artificiels d'Europe : le lac du Der.

Qui est l'EPSM de la Marne ?

L'Établissement Public de Santé Mentale de la Marne porte 2 pôles de psychiatrie adulte (Nord Marne qui regroupe 4 services rémois et Sud Marne), 1 pôle de psychiatrie de la personne âgée, 2 pôles de psychiatrie infanto-juvénile, 1 pôle médico-social (Maison d'Accueil Spécialisée), 1 pôle d'addictologie, 1 pôle de psychiatrie médico-légale, 1 pôle de médecine générale. Il assure à ce titre la couverture de la totalité de la population marnaise adulte et de la moitié de la population mineure au titre de la psychiatrie infanto-juvénile hors agglomération rémoise.

Il porte également des unités et services à vocation régionale : l'UMD (Unité pour Malades Difficiles), le SMPR (Service Médico-Psychologique Régional), le CRIAVS (Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) de Champagne-Ardenne, le niveau 3 d'enseignement et de recherche en addictologie, la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) départementale renforcée, le Centre territorial de psychotraumatisme, le Centre de Prise en charge Précoce des Psychoses et d'Orientation (C3P-O), un dispositif de prévention de la récurrence suicidaire – Vigilans Champagne-Ardenne, le Centre Universitaire de Remédiation cognitive et rétablissement (CURE) Champagne-Ardenne.

En 2021, l'établissement a accueilli et soigné une file active de 17 201 patients, dont 97,06 % en ambulatoire (sans hospitalisation complète). Il a réalisé 256 710 actes en ambulatoire. Il compte 1 298 agents.

Contact presse :

Stéphanie GRUSS, directrice adjointe chargée des affaires générales, culturelles et de la communication

03 26 70 37 96 ou 06 21 09 65 07

s.gruss@epsm-marne.fr

www.epsm-marne.fr